



## Charte des membres



- L'Association WORKING GIRL PROJECT a pour objet de mobiliser des femmes dirigeantes dans le cadre du développement de leur entreprise, et favoriser l'échange entre membres.
- La présente charte éthique constitue le document de référence pour aider les membres de l'Association à incarner l'esprit de l'Association dans toutes les actions entreprises.
- C'est le code de bonne conduite de toute personne œuvrant à quelque titre que ce soit au sein de l'Association. L'adhésion et la participation aux activités de l'Association impliquent ipso facto le respect des droits et obligations édictés par la présente Charte.
- L'association exerce ses activités en toute indépendance politique et religieuse, elle proscrit toute forme de discrimination en son sein vis-à-vis de ses partenaires et interlocuteurs.
- Chaque membre s'engage à mener des actions dans l'intérêt exclusif de l'association et à collaborer dans un esprit de loyauté et d'intégrité.
- Chaque membre possède l'exclusivité sur son domaine de compétence, l'association reposant sur le principe de la non-concurrence.
- Etre membre de WGP signifie adhérer aux valeurs de bienveillance, d'entraide et de respect. En participant aux événements organisés par l'association, la membre représente ces valeurs et adopte une attitude bienveillante.
- Chaque membre participe activement aux réunions afin de mieux se connaître et de développer l'esprit collaboratif au sein du réseau.
- La membre s'engage à promouvoir l'association et ses activités, notamment en communiquant l'information de son adhésion à WGP et en invitant, lors des réunions mensuelles, des femmes d'affaires susceptibles d'adhérer au réseau afin de participer à son développement local.
- La membre s'investit dans la réponse aux sollicitations de l'équipe communication ou à celles du Bureau de l'association afin de garantir l'efficacité des activités en question.
- Il est prié à la membre de prévenir l'équipe communication à [contact@wgp-reseau.com](mailto:contact@wgp-reseau.com) ou la Présidente Madame Candice ZARKA lorsqu'elle invite des tiers à participer aux réunions mensuelles, et ce, sous un délai maximum de 48 heures. De même, la membre s'engage à prévenir de sa présence aux événements organisés par WGP. En cas d'annulation d'un événement par le Bureau de l'association, celui-ci s'engage à en informer les membres sous un court délai.
- En adhérant, la membre donne la permission à WGP d'utiliser son image et les informations générales concernant ses activités professionnelles dans le cadre de la communication de l'association. Elle peut cependant réaliser une demande de non-diffusion spécifique. Merci de prévenir l'équipe.

Je, soussignée ..... confirme avoir lu la totalité de cette charte, y souscris intégralement et m'engage à respecter les valeurs et principes qui y sont énoncés.

Pour valoir ce que de droit

A....., le.....

Signature avec la mention « lu et approuvé

